



N°264

CIRCULAIRE CHIMIE

Le 12 Nov. 2018

Réunion paritaire du 7 novembre 2018 : Force Ouvrière refuse un simulacre de négociations.

L'Union des Industries Chimiques a changé de nom pour devenir France Chimie. Mais sa volonté de permettre aux entreprises de déroger à la Convention Collective dans le plus de domaines possibles reste intacte.

La réunion du 7 novembre portait sur la négociation du « bloc 2 » des ordonnances, c'est-à-dire sur les sujets concernant la prévention des risques professionnels, l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés, les primes pour travaux dangereux et insalubres et l'effectif à partir duquel les délégués syndicaux peuvent être désignés ainsi que la valorisation de leurs parcours syndical.

Bien que la demande faite par 3 OS de définir la structure du salaire minimum hiérarchique afin de rendre indérogable les primes de postes et d'ancienneté soit toujours en suspens, nous avons accepté de rentrer dans cette négociation en espérant pouvoir obtenir au moins quelques garanties s'agissant d'un sujet lié à la sécurité.

France Chimie avait envoyé un projet reprenant une partie des seuls accords santé sécurité de juillet 2016 et handicap de 2011. Concernant l'accord santé sécurité, tout ce qui concerne la médecine du travail a disparu. Tout ce qui

concerne les DP, le CHSCT et le CE a été transposé en CSE ou CSSCT, tout en ajoutant des effets de seuil et en supprimant la possibilité de désigner un RS au CHSCT... !

Force Ouvrière a demandé que soient intégrés au projet d'accord, et donc rendus indérogables, les repos conventionnels pour le travail de nuit et/ou en équipes alternantes. Nous avons également demandé la suppression des seuils dès lors qu'il y a CSE et la possibilité de désigner un RS dans les CSSCT lorsqu'elles existent.

Pour France Chimie, il est hors de question d'intégrer les repos dans cette négociation. Pour le reste, malgré plusieurs suspensions de séance et quelques modifications du texte initial pour intégrer des préambules et déclarations d'intention non engageantes, la chambre patronale n'a même pas daigné répondre aux demandes exprimées par Force Ouvrière.

C'est pourquoi la délégation de la Fedéchimie FO a décidé de quitter cette séance de pseudo négociations.

La discussion devrait reprendre le 29 novembre après midi. Le 29 au matin aura lieu la première réunion dans le cadre des NAO.